

Endettement, risque de surendettement et exclusion financière

Anne-Sophie GENEVOIS

L'endettement des ménages ne doit pas être confondu avec le surendettement. L'endettement autorise une consommation anticipée. Bien encadré, bien maîtrisé, l'endettement peut même participer à l'amélioration de la qualité de vie. En revanche, le surendettement décrit une situation extrême de l'endettement où le ménage n'a plus la capacité de faire face, par manque de revenus et/ou à cause de dettes trop élevées, à l'ensemble des dettes exigibles. Partant de l'enquête PSELL-3/EU-SILC de 2008, nous dressons, en premier lieu, un bilan de la situation de l'endettement des ménages avant de nous concentrer sur le surendettement et de prolonger sur une des dimensions de l'exclusion dont le surendettement peut être la cause : l'exclusion bancaire et financière. Il convient de souligner que les résultats présentés reflètent la situation au premier semestre 2008, c'est-à-dire avant la crise économique et financière.

6 ménages sur 10 sont endettés

Un ménage est défini comme endetté dès qu'il consacre une partie de son budget familial à au moins un remboursement d'emprunt. Au Grand-Duché, en 2008, la part de ménages endettés atteint ainsi 61%. La part des ménages remboursant un crédit immobilier (42%) est quasiment la même que celle remboursant un crédit à la consommation (41%). Parmi les ménages endettés, 35% cumulent à la fois un prêt immobilier et un prêt à la consommation, 33% ont uniquement un emprunt immobilier et 32% uniquement un prêt à la consommation.

Pour 75% des ménages ayant un emprunt immobilier, ce dernier concerne uniquement l'habitation principale, pour 16% uniquement leur résidence secondaire et pour 9% à la fois leurs résidences principale et secondaire.

Les emprunts à la consommation sont majoritairement contractés pour l'achat d'une voiture, d'une moto ou d'autres équipements techniques : 64% des ménages possédant un emprunt à la consommation disposent de ce prêt pour financer un tel achat et 14% pour financer des dépenses liées au logement principal (mobilier, électroménager, aménagement,...). Les crédits à la consommation sont rarement utilisés pour financer des vacances, des loisirs ou pour couvrir des frais de santé, de formation ou de garde d'enfants.

« On ne prête qu'aux riches ? »

L'estimation de la capacité de remboursement est un des critères d'attribution d'un crédit. Par conséquent, il n'est pas surprenant que la situation d'endettement soit fortement liée au revenu. Ainsi, parmi les 25% des ménages les plus modestes¹ (niveau de vie inférieur à 24 000 euros par équivalent adulte par an), 54%

sont endettés, contre 69% parmi les 25% des ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur à 43 500 euros par équivalent adulte par an). Cette différence est plus prononcée pour les prêts immobiliers dont les mensualités à rembourser sont généralement plus élevées et plus nombreuses que celles concernant les prêts à la consommation. Ainsi, parmi les ménages les plus modestes, 30% détiennent un prêt à l'habitat et 37% un prêt à la consommation, contre respectivement 55% et 43% pour les ménages les plus aisés.

La part des ménages endettés culmine au milieu du cycle de vie

L'endettement et les motifs d'endettement varient également avec la position dans le cycle de vie. Rapportée à l'âge, la part des ménages endettés dessine une courbe en cloche ; c'est particulièrement le cas pour les crédits immobiliers.

Le remboursement d'un prêt immobilier ne concerne qu'un ménage de moins de 25 ans sur cinq pour atteindre un ménage de 25-34 ans sur deux et deux ménages de 35-49 ans sur trois. Après 50 ans, âge auquel de nombreux ménages arrivent au terme du remboursement de leur crédit immobilier mais également âge auquel les banques sont moins enclines à délivrer un tel crédit, la part des ménages remboursant un crédit immobilier décroît sensiblement pour ne toucher que quatre ménages de plus de 75 ans sur dix.

Les différences en ce qui concerne les crédits à la consommation sont moins marquées. Les garanties demandées par les organismes prêteurs et les montants en jeu, plus réduits que pour un crédit immobilier, expliquent en partie cette situation. Ainsi, près d'un ménage de moins de 25 ans sur deux rembourse un crédit de ce type. Les ménages de 25-34 ans et de 35-49 ans sont proportionnellement un peu plus nombreux à être dans ce cas. Comme pour les crédits immobiliers, la part des ménages endettés pour un bien ou service à la consommation recule après 50 ans.

Il est également à noter qu'aux extrémités du cycle de vie, les ménages sont endettés soit pour le crédit immobilier, soit pour le crédit à la consommation mais rarement pour les deux à la fois comme c'est le cas pour les âges intermédiaires.

3% des ménages sont surendettés

La loi modifiée du 8 décembre 2000 sur le surendettement souligne que « la procédure de surendettement proprement dite est ouverte à toute personne physique autorisée à résider sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, éprouvant des difficultés financières durables pour faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». Selon cette loi, une difficulté passagère est donc insuffisante pour qu'il y ait « surendettement ». Dans ce papier, nous considérons un ménage comme surendetté dès lors qu'au cours des 12 derniers mois, il indique avoir des arriérés de paiement pour des charges courantes, mensualités, factures diverses. Selon cette définition, le surendettement ne concerne donc pas seulement des ménages endettés qui auraient des difficultés de remboursement mais aussi des ménages ayant d'autres difficultés de paiement. Au total, ce sont 3%² des ménages qui sont surendettés. Les ménages avec un crédit, et

¹ Le niveau de vie est mesuré en divisant le revenu total disponible net du ménage par le nombre d'« équivalents adultes (EA) » qui y sont recensés (1 EA pour le chef de ménage ; 0,5 EA pour tout autre adulte âgé de 14 ans ou plus et 0,3 pour chaque personne de moins de 14 ans / échelle OCDE modifiée). Dans une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants (1+0,5+0,3*2=2,1 EA) et disposant d'un revenu net total de 42 000 euros, le revenu par EA est de 42 000 / 2,1 soit 20 000 euros.

² Si l'on y ajoute des dépenses effectuées au moyen d'une carte de crédit n'ayant pas pu être remboursées au cours des 3 derniers mois, la part des ménages surendettés atteint 4,1%.

plus particulièrement ceux avec un crédit à la consommation, sont les plus touchés. Lorsque le ménage est endetté, la part de surendettement est 1,5 fois plus importante que lorsqu'il ne l'est pas (respectivement 3,6% et 2,3%).

Le surendettement « actif » et « passif »

Deux types de surendettement sont généralement répertoriés : le surendettement « actif », qui se caractérise par un usage excessif ou irrationnel du crédit, et le surendettement « passif », consécutif à une baisse de revenus due aux accidents de la vie comme le chômage, une maladie, un décès, un divorce. Les données ne permettent pas d'identifier le surendettement actif. Par contre, elles permettent d'approcher le surendettement passif. Il apparaît assez nettement que les ménages ayant connu, au cours des 12 derniers mois, une baisse importante de leur revenu suite à des accidents de la vie, ont plus de chances d'être surendettés. Ils sont 9% dans cette situation contre 2,4% parmi ceux qui n'ont pas vécu de tels accidents.

Le surendettement atteint plus fréquemment les ménages les plus modestes. Classés en 10 groupes de taille identique selon leur niveau de revenu³ (déciles), les 10% des ménages les plus modestes sont 13% à être surendettés. Cette part chute à 6% pour les ménages appartenant au deuxième décile et aux alentours de 3% pour ceux du troisième décile. Au-delà, la situation de surendettement est très rare.

Du point de vue sociodémographique, les ménages jeunes, les familles monoparentales, les familles nombreuses, les chômeurs et les couples avec un seul apporteur de ressources ont plus de risques d'être surendettés.

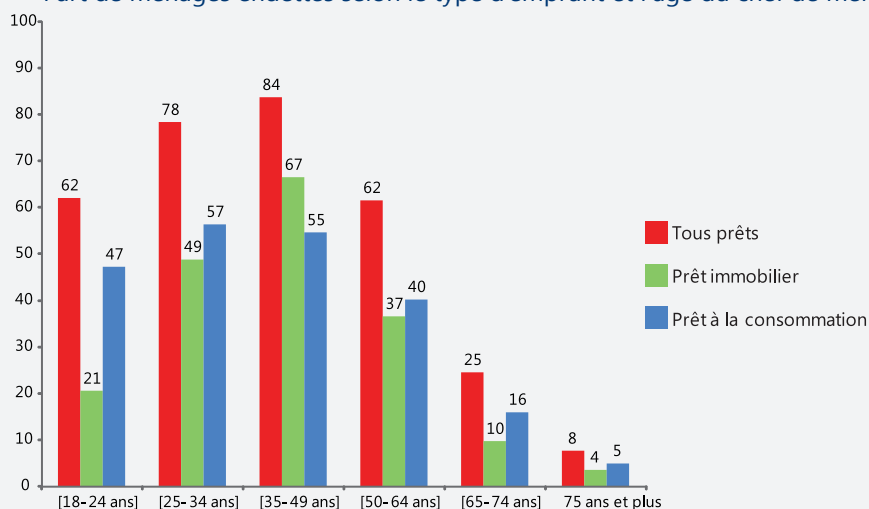
Découvert bancaire

Le découvert bancaire est une autre forme de surendettement. Il est nécessaire de distinguer le recours au découvert bancaire pour difficultés financières du recours à ce moyen comme mode de gestion courante de son budget⁴. En 2008, 3,5% des ménages indiquaient être à découvert bancaire pour des raisons financières et 2% pour d'autres raisons. Le découvert bancaire pour raisons financières atteint plus fréquemment les ménages remboursant un crédit (4,9% contre 1,3% pour les ménages ne remboursant pas de crédits) et plus encore les ménages surendettés (28,9% contre 2,7% pour les ménages qui ne sont pas surendettés). Le profil sociodémographique des ménages ayant un découvert bancaire est semblable à celui des ménages endettés.

Exclusion bancaire et financière

Au même titre que le surendettement, un découvert bancaire peut entraîner à terme une exclusion de certains services bancaires, voire l'exclusion totale des services bancaires. L'exclusion bancaire et financière concerne aussi bien l'accès à un compte courant que l'accès à une carte de crédit ou à un crédit. Si l'on compte les ménages qui ne disposent ni d'emprunt ni de carte de crédit, alors qu'ils auraient besoin d'emprunter, on atteint une proportion de 2,5% de ménages touchés par cette forme d'exclusion. Parmi ces ménages, une grande part s'auto-exclut ; ils n'empruntent pas car ils pensent ne pas être en mesure de rembourser ou estiment que les banques leurs refuseraient un crédit. En revanche, pour d'autres ménages, cette exclusion leur a été imposée soit parce qu'une demande de crédit leur a été refusée (0,04% des ménages), soit parce que leur crédit leur a été retiré (0,2%). Tout comme pour le surendettement et le découvert bancaire, les ménages modestes, les familles monoparentales et les chômeurs affichent un risque plus important d'être confrontés à l'exclusion bancaire et financière.

GRAPHIQUE 1. Part de ménages endettés selon le type d'emprunt et l'âge du chef de ménage (en %)



Source : EU-SILC/PSELL-3, 2008, CEPS/INSTEAD, STATEC

Guide de lecture : Parmi les ménages de moins de 25 ans, 62% sont endettés, 21% possèdent un prêt immobilier et 47% un prêt à la consommation.

³ Revenu par EA.

⁴ Si l'information sur la durée et la récurrence de ce découvert fait défaut, nous savons que, pour 32% des ménages à découvert bancaire pour des raisons financières, ce découvert représente moins de 10% de leur revenu mensuel ; pour 40%, il représente entre 10% et 33% de leur revenu mensuel ; et pour 28%, plus de 33%.

■ Nous contacter

CEPS/INSTEAD
B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél.: +352 58.58.55-801
www.ceps.lu | communication@ceps.lu



■ Source de données

Le PSELL-3 (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en oeuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 est réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique EU-SILC de l'Union Européenne (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres.